

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2020**

**COMPTE RENDU**

Le mardi 02 juin 2020 à 18h00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf Mme Michèle LABORIE, Mme Marie-Céline POULE excusées.

M. le Maire a désigné Mme Sylvie DESCAMPS comme secrétaire de séance et ensuite passé à l'ordre du jour :

**1) CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ÉLECTION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des commissions municipales afin d'apporter une aide préalable à la préparation des délibérations et garantir ainsi un meilleur fonctionnement du Conseil Municipal.

Cette organisation a lieu par un vote à main levée suite à la proposition de M. le Maire qui a été acceptée à l'unanimité.

Il propose le fonctionnement suivant :

5 commissions :

- Scolaires et jeunesse – Social
- Fêtes – Sorties municipales
- Finances – Associations
- Travaux – Environnement
- Communication – Culture

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce fonctionnement par 17 voix pour et 4 abstentions.**

Chaque commission est composée de 9 membres.

Afin d'assurer une représentation proportionnelle, chaque liste se voit attribuer un siège dans chaque commission, la liste majoritaire étant dotée des autres sièges.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

En son absence, les commissions sont animées par un vice-président qui est l'adjoint doté de la délégation correspondant à l'objet de la commission.

Les commissions sont constituées pour la durée du mandat.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Cependant, des personnes extérieures possédant des compétences particulières peuvent être invitées pour apporter leur expertise aux débats.

Les membres sont élus pour la durée du mandat. Cependant, en cas de démission d'un membre, un nouveau vote peut être organisé dans les mêmes conditions qu'à la création pour procéder à son remplacement.

Après avoir exposé les modalités de fonctionnement de ces commissions, Monsieur le Maire a procédé aux opérations de vote commission par commission.

Il a sollicité les candidatures pour la Commission Scolaires et Jeunesse - Social

<b>Commission Scolaires et Jeunesse - Social</b>	<b>Vice-Président : Sylvie DESCAMPS</b>
Marie-Céline Poule	Michèle Laborie
Maryse Barbare	Marie-Christine Philippe
Daniel Philippe	Matthieu Burgeat
Anne Maillet	Peggy Lewandoski

Puis a sollicité le vote qui s'est effectué pour la liste, à main levée :  
21 voix pour – 0 abstentions

Il a sollicité les candidatures pour la Commission des Fêtes - Sorties municipales

<b>Commission Fêtes – Sorties municipales</b>	<b>Vice-Président : Jean-Marie Dhordain</b>
Alain Ganne	Michèle Laborie
Marie-Céline Poule	Marie-Christine
Marie-Ange Delcroix	Matthieu Burgeat
Nathalie Dumont	Philippe Moine

Puis a sollicité le vote qui s'est effectué pour la liste, à main levée :  
21 voix pour – 0 abstentions

Il a sollicité les candidatures pour la Commission Finances - Associations :

<b>Commission Finances – Associations</b>	<b>Vice-Président : Jeanne Roman</b>
Jacques Delforge	Maryse Barbare
Laurent Dubois	Nathalie Dumont
Jérôme Lebas	Pascale Bodart
Pascal Pruvost	Peggy Lewandoski

Puis a sollicité le vote qui s'est effectué pour la liste, à main levée :  
21 voix pour – 0 abstentions

Il a sollicité les candidatures pour la Commission Travaux et environnement :

<b>Commission Travaux et Environnement</b>	<b>Vice-Président : Max Bailleul</b>
Daniel Philippe	Pascal Pruvost
Alain Ganne	Jacques Delforge
Jérôme Lebas	Béatrice Viniacourt
Laurent Dubois	Philippe Moine

Puis a sollicité le vote qui s'est effectué pour la liste, à main levée :  
21 voix pour – 0 abstentions

Il a sollicité les candidatures pour la Commission Communication - Culture :

<b>Commission Communication – Culture</b>	<b>Vice-Président : Marie-Christine Philippe</b>
Pascal Pruvost	Marie-Ange Delcroix
Anne Maillet	Sylvie Descamps
Jean-Marie Dhordain	Pascale Bodart
Nathalie Dumont	Peggy Lewandoski

Puis a sollicité le vote qui s'est effectué pour la liste, à main levée :  
21 voix pour – 0 abstentions

## **2) CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Les candidatures sont les suivantes :

- Pour la liste « Bien vivre à Monchecourt » : M. Max Bailleul et M. Daniel Philippe,
- Pour la liste « Monchecourt et vous » : Mme Béatrice Viniacourt et Mme Pascale Bodart,
- Pour la liste « à l'écoute et au service de tous » : M. Philippe Moine et Mme Peggy Lewandoski

Après avoir délibéré, l'assemblée élit :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
M. Max Bailleul	M. Daniel Philippe
Mme Béatrice Viniacourt	Mme Pascale Bodart
M. Philippe Moine	Mme Peggy Lewandoski

## **3) FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

M. le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal décide de fixer à 8, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS.

## **4) ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures pour les 3 listes :

- Liste « Bien vivre à Monchecourt » : Mmes Nathalie Dumont, Sylvie Descamps, Michèle Laborie et MM Daniel Philippe, Alain Ganne, Jérôme Lebas
- Liste « Monchecourt et vous » : M. Matthieu Burgeat
- Liste « à l'écoute et au service de tous » : Mme Peggy Lewandoski

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.**

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| 1- Mme Sylvie Descamps, | 5- M. Daniel Philippe   |
| 2- Mme Michèle Laborie, | 6- Mme Nathalie Dumont  |
| 3- M. Jérôme Lebas,     | 7- M. Matthieu Burgeat  |
| 4- M. Alain Ganne,      | 8- Mme Peggy Lewandoski |

**Les candidats ont été élus à l'unanimité et proclamés membres du conseil d'administration.**

**5) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A LA CCCO POUR LA COMPÉTENCE TRANSPORT CONFIEE AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS**

L'Assemblée élit Monsieur Pascal PRUVOST, délégué titulaire et Madame Jeanne ROMAN déléguée suppléante.

**6) ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AIDE A L'ENFANCE INADAPTÉE (SICAEI)**

L'Assemblée élit :

M. Daniel Philippe et Mme Sylvie Descamps : Délégués titulaires,  
Mme Marie-Christine Philippe et Mme Marie-Céline Poule : Déléguées suppléantes.

**7) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A ÉCAILLON SOLIDARITÉ INSERTION**

L'Assemblée élit Monsieur Max BAILLEUL.

**8) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INSTANCE DE COORDINATION DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA REGION D'ARLEUX**

L'Assemblée élit Madame Sylvie DESCAMPS.

**9) VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE**

L'Assemblée fixe à l'unanimité le régime indemnitaire en application des articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT pour le Maire.

**10) VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ADJOINTS**

L'Assemblée fixe le régime indemnitaire en application des articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT pour les Adjointes, avec 20 voix pour et 1 abstention.

**11) DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

L'Assemblée donne délégation à Monsieur le Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 du CGCT.

Arrivée de Mme Marie-Céline POULE à 18h35

## **12) TRAVAUX DE MISE SOUS PLI DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE ÉLECTORALE - RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES**

Les travaux de mise sous pli des documents de propagande électorale ont été assurés par le personnel communal administratif. Il convient de fixer la rémunération qui leur sera allouée. Selon la convention passée avec la préfecture du Nord, les missions de libellé des adresses et de mise sous pli seront rémunérées à la tâche sur la base d'un plafond basé sur le ratio suivant :

Nb d'électeurs au 21/02/2020 x nb de tours x 0,29€

La rémunération individuelle des fonctionnaires ne pourra excéder 540€ brut par agent et par tour de scrutin

## **13) REMBOURSEMENT CANTINE ET GARDERIE**

La procédure de remboursement est jusqu'à aujourd'hui limitée aux cas de maladie sur présentation d'un certificat médical. Le contexte de crise sanitaire liée au COVID nous oblige à étendre les raisons du remboursement. En effet de nombreuses familles ont un stock de tickets qu'elles n'ont pas pu utiliser pour leurs enfants de CM2 ou dans le cas d'un déménagement. Leurs enfants quittant les écoles de Monchecourt nous vous proposons de pouvoir procéder au remboursement des carnets de tickets. La même procédure est proposée pour la garderie.

L'assemblée valide à l'unanimité cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h40

La secrétaire de séance,

Mme Sylvie DESCAMPS